

# S'NEPOMUK BLÄTTLA

Bulletin communal d'information de Meyenheim

## Sommaire

Poulailler	1
Travaux sur la RD 201	1
Puits et forages domestiques	1
Vente de bois	2
Fête de Noël	2
Elections Régionales	2
Le b.a.-ba informatique	2
Le clin d'œil alsacien	2
Félicitations	5
Collecte 2015	5
Rentrée des classes	5
Pétition	5
Calendrier des manifestations	6

### Attention

Fermeture de la mairie  
du 22 au 27 octobre  
inclus

### Horaires d'ouverture de la mairie :

lundi et jeudi  
8h30 - 12h 30 et 13h -17h  
Mardi  
8h – 12h et 13h – 17h  
vendredi  
8h – 12h 30 et 13h – 17h

Tél : 03 89 81 02 40



## Poulailler

Chers Concitoyens,

Le projet d'installation d'un poulailler à Réguisheim suscite beaucoup d'inquiétude et d'interrogation que nous élus partageons avec vous.

Même si nous ne disposons pas de la maîtrise de ce dossier, le projet étant sur le ban communal de Réguisheim, nous ne restons pas inactifs. Nous sommes en relation constante avec les élus de Réguisheim afin de trouver une solution de déplacement à l'Est du ban communal.

Nous restons confiants dans la possibilité d'une implantation sur le terrain impacté par le zonage ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), des réunions avec l'Etat et les associations environnementales sont en cours.

La solution d'échange proposée lors de la réunion du 4 septembre à l'Ouest du ban de Meyenheim ne peut être envisagée, les impacts et nuisances seraient identiques et les habitants de Munwiller seraient également impactés.

Nous sommes à votre écoute et approuvons votre mobilisation qui nous permet de peser dans les décisions futures. Seule l'union peut nous permettre d'aboutir.

Le Maire



## Travaux sur la RD 201

Les travaux de réfection du pont de l'ILL sur la RD 201 réalisés à l'initiative du Conseil Général 68 ont repris depuis le 07 septembre pour une durée indéfinie en raison des conditions climatiques aléatoires durant les prochaines semaines.

**Du 6 au 9 octobre, l'échangeur autoroutier sera fermé. La route RD201 en direction de Colmar à la sortie Nord de Meyenheim bénéficiera d'une réfection des enrobés imposant la mise en place d'un alterna de circulation.**



## Puits et forages domestiques

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine de type puits ou forage à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

La déclaration devra être réalisée en téléchargeant le formulaire sur le site [https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa\\_13837.do](https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13837.do)

Il est également disponible en Mairie.



"Super-Lune rouge" lors de l'éclipse lunaire du 28/09/15  
Meyenheim - Photo NBS/RT

Numéro  
80  
octobre  
2015

## Vente de bois

La commune procédera par **adjudication à la vente des lots de bois le vendredi 27 novembre à 19 heures** au local des pompiers. Renseignements disponibles en mairie début novembre.



## Fête de Noël

Exceptionnellement cette année, en raison des élections régionales et des permanences à organiser en mairie pour le bureau de vote, **la fête de Noël de la commune est avancée au SAMEDI 12 décembre**. Le Conseil Municipal accueillera à la salle polyvalente, les personnes de plus de 65 ans, le personnel enseignant et communal et les forces vives du village.



## Elections Régionales

Le bureau de vote sera ouvert **les 6 et 13 décembre 2015 de 8 heures à 18 heures** dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie. Une sonnette sera mise en place à l'extérieur de la Mairie pour les personnes à mobilité réduite, les Conseillers Municipaux se tiendront à leur disposition pour l'accès au bureau de vote.



Les procurations de vote sont à établir à la Gendarmerie d'Ensisheim au plus tard 4 jours avant le scrutin : se munir de sa carte d'électeur, de sa carte d'identité et des renseignements (nom, prénom, adresse et date de naissance) du mandataire.

Les personnes ne pouvant se déplacer sont priées de téléphoner à la Gendarmerie d'Ensisheim, 6 rue de Markdorf tél : 03.89.81.01.30.



## Le b.a.-ba informatique



**E comme E-mail.** C'est Le courrier électronique sur Internet. Un message électronique parvient n'importe où dans le monde en quelques secondes. L'e-mail a été inventé en 1971 par Ray Tomlinson. [Source dico.fr.com]



## Le clin d'œil alsacien

*Dorn un Deschla stacha sehr, fàlschi Zunga noch viel meh.*

Les épines et les chardons piquent fort, mais les mauvaises langues bien plus encore



## Délibérations du Conseil Municipal du 24 août 2015



### 1. Institution du permis de démolir et de déclaration préalable relative aux clôtures sur le territoire communal

En application des dispositions du code de l'urbanisme,

- Pour le permis de démolir conformément à l'article R.421-27 et suivants
- Pour les clôtures conformément à l'article R.421-12.

Le permis de démolir est obligatoirement maintenu :

- dans le cadre des législations particulières tels que secteurs sauvegardés, monuments historiques etc.
- dans le cadre des dispositions du Plan Local d'Urbanisme identifiant précisément les constructions méritant d'être protégées.

Le permis de démolir peut être institué pour toutes les autres constructions qui ne font l'objet d'aucune protection légale ou réglementaire (cf art R.421-27 du code de l'urbanisme). Compte tenu de la nécessité de conserver certaines constructions présentant un intérêt architectural, esthétique, historique, environnemental ou culturel pour la commune, de réguler l'évolution du paysage urbain ou de s'assurer de la sécurité des chantiers, il est nécessaire d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal.

Par ailleurs, l'article R.421-12 du code de l'urbanisme soumet à déclaration préalable l'édification d'une clôture dans :

- une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,
- un site classé ou inscrit,
- un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application du 7° de l'article L.123-1-5,
- une commune ou partie d'une commune dans laquelle le Conseil Municipal compétent en matière de plan local d'urbanisme a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Pour les mêmes raisons, la soumission de l'installation d'une clôture à déclaration préalable permet de s'assurer de la conformité du projet de clôture aux règles d'urbanisme en vigueur en ce qui concerne sa nature, son aspect, sa volumétrie et son implantation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'instituer le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal, tel qu'énoncé par les dispositions de l'article R.421-27 du code de l'urbanisme,
- de soumettre à déclaration préalable, en application de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme, l'édification d'une clôture sur le territoire communal,
- d'autoriser le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 2. Rue de Réguisheim : choix du maître d'œuvre

Suite à la vente d'un premier terrain rue de Réguisheim, des travaux de viabilisation doivent être réalisés. Quatre cabinets d'ingénierie ont été consultés, la commune a réceptionné deux réponses.

Après étude des différentes propositions et après délibération le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer la mission au cabinet d'ingénierie BEREST pour un montant de rémunération de 8 050 € HT (2,3 % du montant des travaux),
- d'autoriser le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre précité,
- d'autoriser le Maire à poursuivre l'ensemble des démarches et procédures liées à la mise en œuvre de cette opération

Par ailleurs, après délibération, le Conseil Municipal décide de solliciter la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin pour la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif rue de Réguisheim.

## 3. ZA de Meyenheim : convention de rétrocession

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin va réaliser les travaux d'aménagement de la Zone d'Activités de Meyenheim. Cette zone d'activités, pour être desservie, donnera lieu à la création d'une voirie nouvelle, selon le projet d'aménagement approuvé par le Conseil Communautaire en date du 9 juin 2015.

La Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin propose de rétrocéder, après achèvement des équipements communs de la zone d'activités, l'emprise de ceux-ci à la commune de Meyenheim, à l'Euro symbolique, afin de l'incorporer dans le domaine public communal. Une réception des travaux devra précéder obligatoirement cette remise des ouvrages.

La référence cadastrale de la parcelle à rétrocéder, propriété de la Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin, sera à détacher par procès-verbal d'arpentage de la parcelle suivante :

COMMUNE DE MEYENHEIM

Section 43 n°200 d'une superficie de 447a 27 ca lieudit Grundfeld

Après délibération, le Conseil Municipal :

- accepte la rétrocession des terrains appartenant à la Communauté de Communes à la commune de Meyenheim, susvisés à 1 (un) euro symbolique,
- accepte et autorise Mme Le Maire à signer l'ensemble des documents qui concernent la rétrocession et qui définissent les modalités de ce transfert.

La convention de rétrocession sera annexée au permis d'aménager.

## 4. Adhésion à la charte Natura 2000 du site « ZSC Hardt Nord »

En date du 16 juin 2015, M. HANFF, Chef de Cellule Aménagement à l'ONF, a présenté au Conseil Municipal le contenu de la charte Natura 2000 « Zone Spéciale de Conservation » énonçant les engagements suivants :

1. Ne pas dégrader les pelouses xérothermiques,
2. Respecter les bonnes pratiques d'entretien des pelouses xérothermiques,
3. Limiter les aménagements cynégétiques,
4. Favoriser les essences locales et diminuer la part des essences exotiques,
5. Limiter la surface des coupes rases,
6. Interdire l'emploi des produits phytocides,
7. Tendre vers une gestion cynégétique plus naturelle,
8. Fréquentation touristique : contrôle des activités de sports et de loisirs.

Après délibération le Conseil Municipal par 10 voix pour, 4 voix contre et 5 abstentions décide, de ne pas adhérer à la charte Natura 2000.

## 5. Transfert de crédit

Après délibération le Conseil Municipal décide le transfert de crédit d'un montant de 840 € du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 2183 (matériel de bureau et matériel informatique).

## 6. Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

La Loi du 11 février 2005 dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées. Elle impose que tous les Etablissements Recevant du Public (ERP), catégories 1 à 5, disposent d'un diagnostic accessibilité et soient accessibles à tous les usagers et ce quel que soit le type de handicap, avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrages ou exploitants dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'ordonnance (n° 2014-1090 en date du 26 septembre 2014) les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif obligatoire, permettant d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 9 ans, s'impose à tout maître d'ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

L'Ad'AP correspond à la définition d'un programme de mise en accessibilité répondant aux exigences réglementaires, garantissant l'obtention d'un délai supplémentaire, permettant l'optimisation des travaux. L'étude comprenant :

- le recueil des données, état des lieux et définition de la stratégie,
- l'élaboration et la validation du programme de travaux concerté,
- l'identification des demandes de dérogations,

- la formalisation de l'Ad'AP pour dépôt en préfecture.
- Après délibération le Conseil Municipal décide d'attribuer l'élaboration de l'Ad'AP au cabinet ADIS pour un montant de 2790 € HT.

## 7. Travaux RD 201

Les travaux en cours au niveau du pont de la RD 201 ont été interrompus suite à la procédure de liquidation judiciaire en date du 29 juillet 2015 prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Mulhouse à l'encontre de la société titulaire du marché de travaux. La poursuite des travaux ne pourra être mise en œuvre qu'après décision du liquidateur judiciaire.

Les services du Conseil Départemental sont tenus de respecter les délais administratifs avant de pouvoir confier la suite du chantier à une autre entreprise fin août-début septembre. Par conséquent le chantier sera prolongé au minimum jusqu'à la fin du mois de novembre.

Par ailleurs, nous sommes toujours en attente de l'arrêté de fermeture de l'échangeur d'autoroute prévue à compter du 1<sup>er</sup> septembre, date de la rentrée scolaire.

Différentes mesures seront mises en place :

- les passages piétons de part et d'autre de l'école bleue et le sens interdit rue de l'Eglise / rue des Ecoles seront sécurisés aux heures de rentrée et sortie des classes par la présence des élus et du personnel communal. Un nouvel appel sera lancé pour l'implication de personnes bénévoles,
- les abords de l'école bleue seront signalisés par des feux clignotants au niveau des panneaux « école – zone limitée à 30 km/h »,
- un accompagnement sera effectué par la gendarmerie d'Ensisheim et les Brigades Vertes,
- un sens de circulation sera instauré place de la Mairie et matérialisation des emplacements de stationnement et une zone de sécurité seront matérialisés à l'entrée de l'école maternelle.

Après délibération le Conseil Municipal décide la mise en place aux entrées du village de panneaux « Attention rues à priorité à droite ».

## 8. Projet de poulailler à Réguisheim

Le 16 juin 2015 M. HAEFFLINGER André a déposé un permis de construire d'un bâtiment d'élevage de 20 000 poules pondeuses plein air. Ce projet est situé sur les parcelles n° 78, 79, 80 et 81 section 58 d'une superficie totale de 11,5ha à 350 mètres des habitations de Meyenheim et Réguisheim. La commune de Réguisheim, possédant des terrains à l'Est de son ban communal, un échange de terrain a été proposé à M. HAEFFLINGER.

A ce jour cet échange n'a pu aboutir.

- le premier terrain étant situé sur un bras de déverse du « Kiesgang » se heurte aux prescriptions du PPRI-Plan de Prévention des Risques d'Inondations (zone bleu foncé inondable),
- le deuxième terrain étant situé en zone ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques) pour la préservation d'un oiseau

(l'œdicnème criard) nécessite une étude d'impact qui retarderait le projet d'une année.

- Début septembre, M. Michel HABIG, Vice-Président du Conseil Départemental, et les municipalités de Meyenheim et Réguisheim seront reçus en Préfecture. Une deuxième réunion est prévue avec M. HAEFFLINGER et la Chambre d'Agriculture.
- L'ensemble de la population a été informé de la réunion publique qui se tiendra vendredi le 4 septembre à 20h à la Salle des 3 cœurs de Réguisheim.

## 9. Communauté de Communes du Centre Haut-Rhin

### a) Rapport d'activités 2014

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activités 2014.

### b) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité d'élimination des déchets.

Ces deux rapports sont consultables en Mairie ou sur le site de la 3CHR (<http://www.cc-centre-haut-rhin.fr/>).

## 10. Permis de construire

Le Conseil Municipal a pris connaissance des permis de construire suivants pour :

- une maison individuelle, sise au lotissement Grundlaender, déposé par Monsieur Denis SALOMON,
- une extension d'une maison d'habitation, sise au 10 rue Saint Michel, déposé par Monsieur et Madame LELOUP Yannick.
- une extension d'une maison d'habitation, sise au 3 impasse des coquelicots, déposé par Monsieur HARTMANN Denis.

## 11. Droit de préemption

Après délibération, le Conseil Municipal décide de renoncer à son droit de préemption concernant la parcelle n° 201/14 section 28 sise rue du faubourg d'une superficie totale de 5 ares 16 ca.

## 12. Divers

Mme Cécile GUTLEBEN demande la mise en place de miroirs aux sorties des rues du Rivage de l'III et de la rue du Schachen. Ces rues débouchant sur la RD 3bis le projet sera soumis aux services du département.







# Envie de créer votre entreprise ?

organisé par



Profitez de conseils professionnels **gratuits** et **sans rendez-vous !**

Flashez le détail du planning



Retrouvez tous les détails de l'action sur [www.creaaffaire-alsace.org](http://www.creaaffaire-alsace.org) ou appelez le **03 67 10 31 59**

**Le bus de la création** d'entreprise sillonne l'Alsace

**Des permanences** ont lieu dans les parvis de gares

**Des ateliers thématiques** sont organisés près de chez vous.

**Des conventions d'affaires** vous permettent de rencontrer différents experts de la création au même endroit, à la même heure.




## Félicitations

Le Préfet du Haut-Rhin a accordé lors de la promotion du 14 juillet 2015 la médaille d'honneur du travail aux personnes suivantes auxquelles nous adressons nos plus vives félicitations :

VERMEIL :

JUAN Marie-Christine – Secrétaire de direction  
RIBER Elisabeth – Contrôleur

OR :

JUAN Marie-Christine – Secrétaire de direction  
SILBERMANN Amand – Technicien de la qualité



## Collecte 2015



La Banque Alimentaire du Haut-Rhin organise sa collecte annuelle de produits alimentaires (huile, sucre, café, cacao, conserves de légumes, conserves de poisson, riz) destinés à des familles haut-rhinoises dans le besoin. Si vous souhaitez participer à cette action, vous pouvez **déposer vos dons à la mairie jusqu'au vendredi 27 novembre** inclus. Merci d'avance.



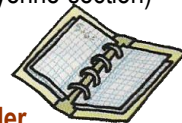
## Rentrée des classes

Les écoliers du RPI ont repris la classe le mardi 01 septembre 2015.

Les effectifs sont les suivants :

### Classe de Maternelle à Meyenheim

20 élèves (10 en petite section et 10 en moyenne section)  
Enseignante Mme WURCH  
Aide maternelle Mme HEIM,

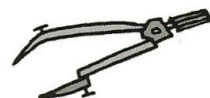


### Classe de Grande Section et CP à Munwiller

22 élèves (14 en grande section de Maternelle et 8 CP)  
Enseignante Mme KAUFFMANN  
Aides maternelles Mmes WENTZ et ESCHBACH.

### Classes élémentaires à Meyenheim

**CP – CE1** : 18 élèves (8 CP et 10 CE1)  
Enseignante Mme STEPHANUS  
**CE2 – CM1** : 24 élèves (15 CE2 et 9 CM1)  
Enseignante Mme PERNOT



### Classe élémentaire à Munwiller

**CM1-CM2** : 23 élèves (9 CM1 et 14 CM2)  
Enseignante Mme KATZ

Nous souhaitons aux enseignantes et à l'ensemble des personnels communaux une année scolaire pleine de satisfaction, et aux enfants beaucoup de réussite dans leurs apprentissages.



## Pétition

Recueil de signatures lors du Marché aux Puces du 27 septembre 2015.



## Calendrier des manifestations

	<p><b>Soirée années 80 avec l'orchestre Challenger, samedi 10 octobre à partir de 20 h</b> à la salle polyvalente de Meyenheim.</p> <p>Une soirée pour retrouver tous les tubes des années 80. Ambiance de folie assurée par l'orchestre Challenger. Événement organisé par l'AGM de Meyenheim.</p> <p><b>Petite restauration sur place.</b> Renseignements au 06.83.68.45.09</p>	
	<p><b>La Chorale Sainte Cécile</b> vous invite à ses <b>deux lotos</b> à la salle polyvalente de Meyenheim les <b>samedi 17 octobre à partir de 20h</b> et <b>dimanche 18 à partir de 14h30</b>. L'un est au profit de la Chorale, l'autre au profit de l'<b>ARAME</b> (Association Régionale d'Action Médicale et Sociale en faveur des Enfants atteints d'affections malignes).</p> <p><b>Dimanche 18 octobre à 12h, repas sur réservation.</b> Réservations : Dany 06 62 18 18 72</p>	
	<p><b>Loto samedi 24 à 20h00 et 25 octobre à 14h00 à la salle polyvalente</b> organisé par la Société de Musique Fraternité.</p> <p>Nombreux bons d'achat à gagner. Renseignements et réservations : Dany 06 62 18 18 72</p>	
	<p><b>L'amicale des donneurs de sang</b> vous invite à participer à sa prochaine <b>collecte lundi 26 octobre de 16 heures 30 à 19 heures</b> à la salle polyvalente de Meyenheim.</p> <p>Renseignements : Charles Hegy - 03 89 81 70 95</p>	
	<p><b>Le Football Club de Meyenheim</b> vous invite à sa <b>soirée paëlla</b>, avec l'orchestre Montana, <b>le samedi 07 novembre à partir de 19 heures</b> à la salle polyvalente.</p> <p>Renseignements et inscriptions : Christian Boog - 03 89 26 48 17</p>	
	<p><b>L'orphéon Municipal de Mulhouse</b> donnera un <b>concert en l'Eglise St Pierre et Paul dimanche le 08 novembre à 16 h au profit de l'ARAME</b>. Entrée libre.</p>	
	<p><b>Music'IIIIFest 2015 samedi 28 novembre à 20h00 à la salle polyvalente</b> Au programme, dans une ambiance festive et étincelante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1ère partie</b> avec l'Harmonie intercommunale Centre Haut-Rhin, Direction Mimo Iliev et l'orchestre junior de l'école de Musique de Meyenheim, Direction Régis Maerky</li> <li>- <b>2ème partie</b> avec Elsass Krainer, juste avec trompette, clarinette, accordéons, trombone et guitare en live autour d'une chanteuse, pour une musique surprenante issue des classiques Folk ,Rock ,Pop et Disco de Franck SINATRA aux BEATTLES, de Tom JONES à RENAUD, arrangée dans le style populaire Oberkrainer.</li> </ul> <p><b>Entrée libre – Plateau</b></p>	

